

SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES DEMANDES ET DES DOSSIERS DU CAJR
*Recommandations préliminaires à l'intention du Comité de l'AFMC sur le jumelage
des résidents à l'égard du jumelage R-1 de 2021*

Version : le 26 août 2020

VERSION FINALE – Approuvée par le Conseil d'administration de l'AFMC le 27 octobre 2020

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1.	DOSSIER DE RENDEMENT DE L'ÉTUDIANT EN MÉDECINE
	<ul style="list-style-type: none"> a. Toutes les 17 facultés de médecine adhèrent strictement, sans aucune modification, au modèle du DREM national élaboré par le Groupe de travail sur le DREM. b. Toutes les 17 facultés de médecine font appel à une approche normalisée commune et aux mêmes critères pour ce qui est de noter les enjeux de professionnalisme dans le DREM. c. Toutes les 17 facultés de médecine incluent des commentaires descriptifs dans le DREM. d. Modifications au modèle du DREM : <ul style="list-style-type: none"> i. le libellé « date d'immatriculation » est remplacé par « date d'inscription ». ii. la section portant sur les prolongations, les absences autorisées et les interruptions sera clarifiée afin de refléter les prolongations, les absences autorisées ou les interruptions ayant entraîné ou qui vont entraîner un retard dans l'octroi du diplôme.
2.	LETTRES
	<ul style="list-style-type: none"> a. Lettres de recommandation <ul style="list-style-type: none"> i) Une lettre de recommandation structurée sera soumise par chaque recommandataire. ii) Une lettre de recommandation de l'établissement où le candidat postule ne doit pas constituer un critère d'examen du dossier ni, en dernier ressort, un critère de notation du dossier. iii) Il ne sera pas nécessaire d'obtenir une lettre de référence de la discipline pour laquelle le candidat postule. iv) Chaque programme peut exiger d'un candidat un maximum de trois (3) lettres de recommandation. Si cette mesure est approuvée, une modification devra être apportée à la politique et au processus afin de s'assurer que les exigences en matière de conformité seront exécutoires. b. Lettre d'appui <ul style="list-style-type: none"> i) La lettre d'appui est utilisée exclusivement par les facultés de médecine francophones du Québec. Elle est principalement employée à la place de la lettre de recommandation pour les demandes soumises auprès des programmes de résidence de ces facultés. ii) Étant donné que la lettre d'appui consiste en un formulaire normalisé, en son état actuel, et qu'elle bénéficie du soutien de tous les groupes d'intervenants de ces

	<p>facultés, aucune modification du contenu ou de la structure de la lettre d'appui n'est proposée.</p> <p>iii) Une lettre d'appui de l'établissement où le candidat postule ne doit pas constituer un critère d'examen du dossier ni, en dernier ressort, un critère de notation du dossier.</p> <p>iv) Il ne sera pas nécessaire d'obtenir une lettre d'appui de la discipline pour laquelle le candidat postule.</p> <p>v) Chaque programme peut exiger d'un candidat un maximum de trois (3) lettres d'appui. Si cette mesure est approuvée, une modification devra être apportée à la politique et au processus afin de s'assurer que les exigences en matière de conformité seront exécutoires.</p> <p>c. Lettre personnelle</p> <p>i) Chaque programme doit indiquer clairement sur son site Web :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les directives à l'intention des candidats quant au contenu de la lettre personnelle auquel le programme s'attend, y compris les questions ou thèmes qu'il aimerait voir traiter. • Un compte de mots maximum.
3.	CURRICULUM VITÆ (CV)
	<p>a. Le CV doit demeurer un élément de la demande de jumelage R-1 de CaRMS.</p> <p>b. Aucune recommandation ne peut être formulée quant à l'exigence d'un CV normalisé.</p> <p>c. Rendre accessible plus tôt le processus de candidature en ligne CaRMS.</p> <p>d. Fournir aux candidats un modèle du formulaire de demande afin de commencer à recueillir leurs données avant que la plateforme ne leur soit accessible.</p> <p>e. Améliorer le formatage pour l'exportation des données du programme afin de réduire la taille de fichier ou le chargement de la page.</p> <p>f. Cerner les améliorations à apporter à CaRMS en ligne afin de permettre aux candidats de fournir des données uniques pour chaque discipline individuelle visée par leur demande.</p> <p>g. Déterminer les possibilités pour les candidats de présenter les renseignements qui selon eux reflètent le mieux leurs qualités propres.</p>
4.	STAGES OPTIONNELS
	<p>a. Tout stage optionnel approuvé par le programme d'études médicales prédoctorales du candidat peut être inclus comme élément de la demande de jumelage R-1 du candidat dans CaRMS (DREM, lettre de recommandation / lettre d'appui, lettre personnelle, CV, relevé de notes, etc.).</p> <p>b. Les stages optionnels ou stages cliniques qui ne sont pas approuvés par le programme d'études médicales prédoctorales du candidat ne doivent pas être inclus <u>nielle part</u> dans la demande de jumelage R-1 du candidat dans CaRMS.</p>
5.	RELEVÉS DE NOTES
	<p>a. Les relevés de notes de la faculté de médecine doivent être inclus dans la demande de jumelage R-1 dans CaRMS.</p>

6.	AUTRES FAÇONS POUR LE CAJR DE SOUTENIR LE PROCESSUS DÉCISIONNEL QUANT À LA SÉLECTION DES RÉSIDENTS
	<p>a. Dans toute la mesure du possible, les comités de sélection doivent utiliser des formats de document électroniques comme étape en vue de la viabilité et de l'efficacité du processus d'examen des dossiers.</p> <p>b. Les candidats diplômés en médecine canadiens devraient être en mesure de téléverser leur relevé de notes par l'entremise de la plateforme CaRMS en ligne.</p> <p>c. Les relevés de notes d'une faculté de médecine canadienne doivent être envoyés directement par la faculté à CaRMS, conformément à la politique de CaRMS, afin de faciliter un téléversement groupé de documents plus efficace.</p>
7.	EXAMEN DU DOSSIER DE DEMANDE
	<p>a. Les comités de sélection des résidents adhèrent aux pratiques exemplaires en matière de demande et de sélection (PEDS) (Bandiera et al., 2013).</p> <p>b. Les programmes qui relèvent de la même discipline partagent des pratiques exemplaires pour l'amélioration des efficacités dans le processus d'examen des dossiers.</p> <p>c. Dorénavant, le processus de demande doit être évalué selon les règles de l'art et s'appuyer sur des ressources qui permettent les recherches nécessaires.</p> <p>d. Toutes les parties ayant un rôle à jouer dans la sélection doivent adopter des mesures afin d'atténuer le parti pris implicite tant individuellement que collectivement.</p>

1. MEMBRES DU SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES DEMANDES ET DES DOSSIERS DU CAJR

Nom	Affiliation / Titre	Rôle
D ^{re} Tanis Adey (coprésidente)	Université Memorial, doyenne associée de l'EMPr	Doyenne associée de l'EMPr
D ^r Lorne Wiesenfeld (coprésident)	Université d'Ottawa, vice-doyen, Études médicales postdoctorales	Vice-doyen, Études médicales postdoctorales
Jeanine Dice	Université de la Saskatchewan, administratrice de programmes principale	Administratrice de programmes
Avrilynn Ding	FEMC, directrice de l'éducation (2020-2021) et directrice régionale de l'Ontario	Représentante des étudiants
Marie Galibois	Université de Montréal, adjointe au vice-doyen	Gestionnaire, EMPO
D ^{re} Aviva Goldberg	Université du Manitoba, doyenne associée, Affaires étudiantes EMPr	Doyenne aux affaires étudiantes
Ryan Kelly	CaRMS, gestionnaire, Expérience client	CaRMS
D ^{re} Sarah Kinzie	Université McMaster, directrice du programme d'études postdoctorales	Directrice de programme (Médecine familiale)
D ^{re} Janette McMillan	Université de la Colombie-Britannique, doyenne associée, Affaires étudiantes	Doyenne aux affaires étudiantes

D ^{re} Kaylynn Purdy	Médecins résidents du Canada	Représentante des résidents
D ^r James Mark Roberts	Université de la Colombie-Britannique, directeur des Études médicales postdoctorales	Directeur de programme (Médecine interne)
D ^r Rishi Sharma	FEMC, directeur de l'éducation (2019-2020); Université McMaster	Représentant des étudiants
D ^{re} Roxanne St-Pierre- Alain	FMEQ, vice-présidente (2019-2020)	Représentante des étudiants
Samuel Montplaisir	FMEQ, vice-président (2020-2021)	Représentant des étudiants
D ^{re} Anna Karwowska	AFMC, vice-présidente, Éducation	Agente de liaison de l'AFMC
Adriana Cull	AFMC, coordonnatrice de projets et de comités	Membre du personnel de l'AFMC